

Monsieur, Madame,

Voici quelques éléments que je souhaite soumettre dans la cadre de la consultation sur le nouveau Plan d'Urbanisme et de Mobilité (PUM) de la ville de Montréal.

Ces éléments s'inscrivent plus particulièrement dans le contexte de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la volonté du gouvernement du Québec de même que celle de la Ville de Montréal de « fluidifier le transport de marchandises », notamment en prolongeant les axes l'Assomption et Souigny.

Rappelons tout d'abord qu'historiquement, il y avait une entente tacite avec le port afin de circonscrire les activités portuaires au sud de la rue Notre-Dame, état de fait qui a pris fin avec l'implantation de Raymont Logistique.

Par ailleurs, cette implantation s'est réalisée dans l'un des trop rares « espaces verts » de l'arrondissement qui est déjà en déficit à cet égard en comparaison des autres arrondissements de Montréal.

L'implantation de Raymont Logistique et la perte des autres friches bordant le boulevard l'Assomption accentuent les îlots de chaleurs alors que le réchauffement climatique sévit davantage avec les années qui passent.

En parallèle, la politique de surdensification que mène l'arrondissement dans ce secteur ne fera qu'accroître la pression sur le peu d'espaces verts et la circulation motorisée.

Rappelons finalement qu'il est scientifiquement démontré que la prolongation ou l'élargissement d'axes routiers ne fait qu'accroître les enjeux de circulations par le phénomène de demande induite. L'exemple de la prolongation de l'autoroute 30 sur la rive-sud de Montréal est à cet égard très éloquent.

En ce sens, le PUM devrait :

- s'assurer que les activités portuaires ne débordent pas au Nord de la rue Notre-Dame ;
- mettre fin au projet de prolongation du boulevard l'Assomption et du tronçon Souigny;
- préserver les friches existantes pour les transformer officiellement en espaces verts tout en poursuivant une réflexion pour la relocalisation de Raymont Logistique en vue d'acquérir le terrain pour l'intégrer, en continuité avec ceux existant sur son pourtour, en espace vert.

Ce nouvel espace vert pourrait permettre de :

- combler le déficit de l'arrondissement en la matière ;
- limiter les îlots de chaleurs ;
- servir de zone tampon pour recevoir les eaux pluviales lors de grandes pluies et alléger la pression sur le réseau d'égouts de la ville ;
- attirer des entreprises à plus forte valeur-ajoutée sur son pourtour afin de dynamiser le secteur.